



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Plan attractivité infirmier



# Éléments d'introduction

## Une évolution du métier infirmier devenue nécessaire :

- Dans le cadre d'une refonte du système de santé en faveur d'une meilleure accessibilité et qualité des soins
- Au regard de la crise sanitaire et d'éléments conjoncturels (ex. : épidémies)
- Afin de mieux répondre à l'exercice quotidien des professionnels et à leurs attentes

## Cette évolution du métier infirmier « socle » implique :

- Une refonte de la pratique et des conditions d'exercice
- Une réforme en cohérence avec les autres chantiers en cours (ex. : autres professionnels de santé)
- Une refonte de la formation : pilier central des travaux menés sur le métier infirmier

## De fait, cette évolution appelle à :

- Un pilotage élargi avec l'ensemble des parties prenantes
- Des leviers d'intervention divers
- Un calendrier adapté

## Une réflexion sur la formation qui s'inscrit plus largement dans un plan attractivité du métier infirmier

- 
- Objectif 1** : Consolider les outils et données
  - Objectif 2** : Sécuriser les parcours
  - Objectif 3** : Diversifier les voies d'accès au métier
  - Objectif 4** : Rénover les compétences et les contenus de formation
  - Objectif 5** : Renforcer la visibilité et la (re)connaissance du métier

# Éléments de calendrier et de méthodologie

**Les travaux en faveur d'une refonte du métier infirmier ont été lancés (annonces du 12/05 et 26/05) et se structurent autour de 3 principaux enjeux :**

- Un calendrier ambitieux
- Une refonte en profondeur des textes qui encadrent la pratique infirmière
- Une association large des acteurs

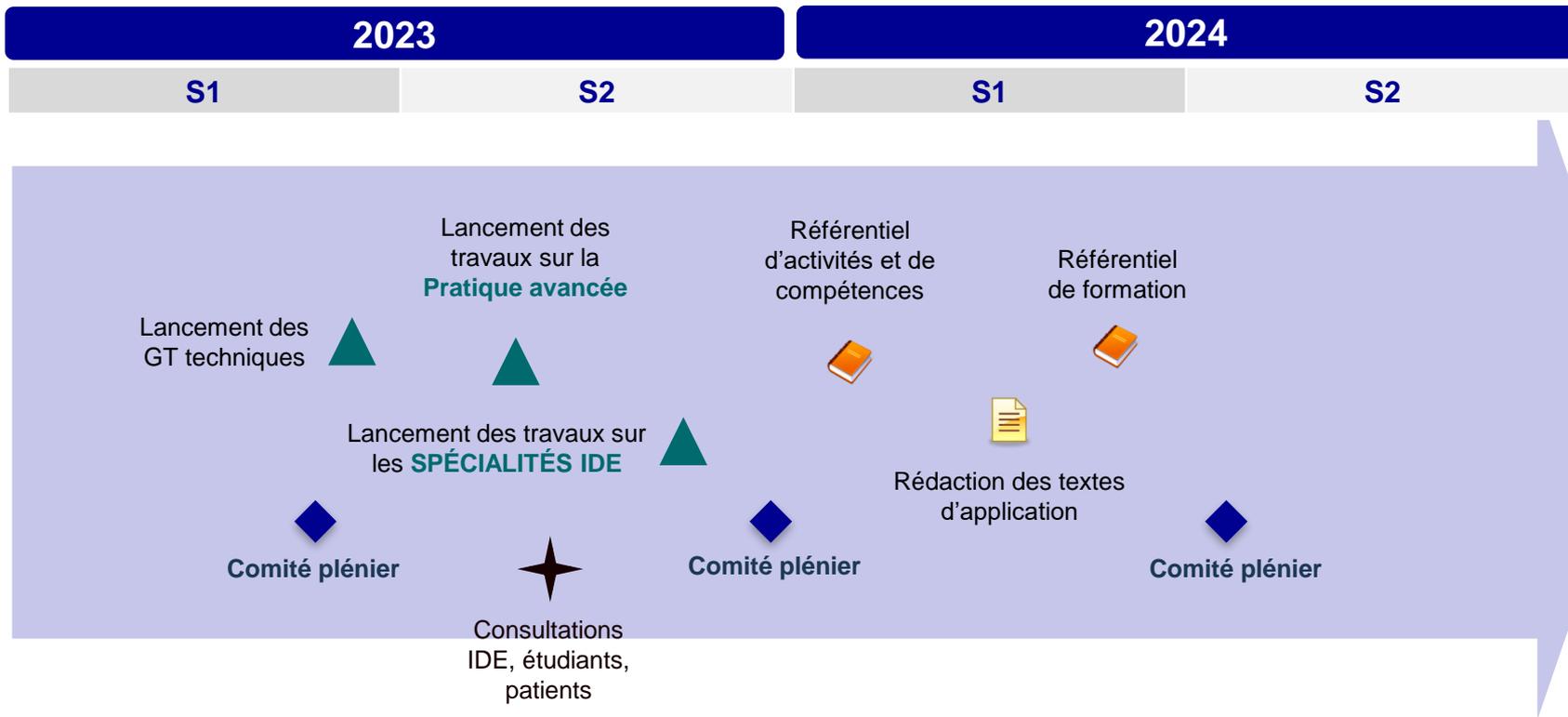
**La méthode proposée vise à avancer rapidement tout en prenant le temps de la concertation**

**Les travaux de la DGOS s'articulent ainsi autour de plusieurs chantiers menés simultanément et, pour le volet formation, en lien avec la DGEIP :**

- Refondre le métier socle (référentiel d'activités et de compétences + référentiel de formation)
- Faire évoluer les champs couverts par la pratique avancée
- Ajuster, le cas échéant, les autres spécialités
- Étudier les articulations avec les autres professions de santé

**La comitologie et le calendrier prévisionnel sont les suivants**

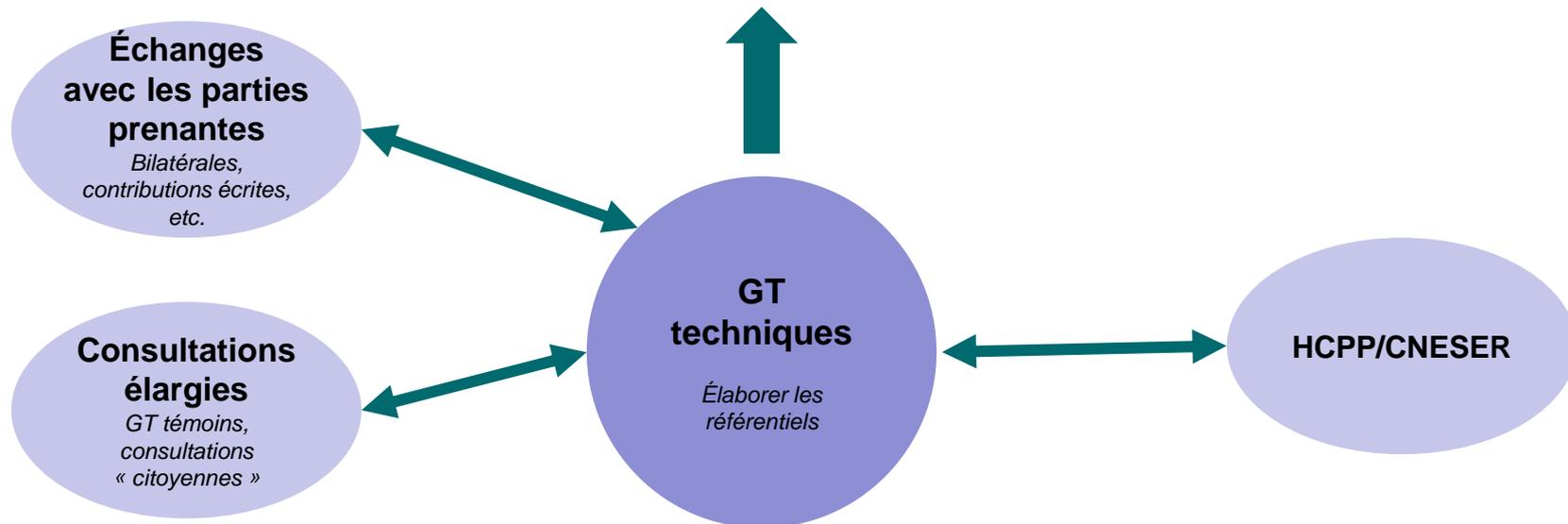
# Présentation du macroplanning



# La réussite des travaux passe par l'implication des acteurs

## Comité plénier

*Assurer le suivi des travaux sur un rythme semestriel*



## S'agissant du référentiel de formation

- Un pilotage DGESIP/DGOS
- Un groupe de travail élargi par rapport à celui relatif à l'évolution du métier, au regard des différents acteurs impliqués
- Démarrage des travaux septembre 2023



# MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

